



Réunion du 06/06/2022

Présidente de séance : Mme Claudette JEANPIERRE

Présents: Mme JEANPIERRE - Mrs DURIEUX - GUIOTTO - SIDONI

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes,

AVIS AUX CLUBS

Nous demandons aux clubs lors de la formulation des réserves de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF.

Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE

Pour toute demande par messagerie électronique, applicable des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 – réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 - Appels) des règlements généraux de la FFF.

RECEPTIONS DOSSIERS FORFAIT

Affaire N°202 Dossier transmis par la commission féminine à 8 D1
Affaire N°311 Dossier transmis par la commission féminines U15 D1
Affaire N°312 Dossier transmis par la commission des jeunes U13 D1 poule H
Affaire N°313 Dossier transmis par la commission des jeunes U13 D2 poule C
Affaire N°314 Dossier transmis par la commission des jeunes U18 D1
Affaire N°315 Dossier transmis par la commission des jeunes U18 D3 poule A
Affaire N°316 Dossier transmis par la commission des jeunes U18 D3 poule B
Affaire N°317 Dossier transmis par la commission des jeunes U15 D4 poule A
Affaire N°318 Dossier transmis par la commission des jeunes U18 D4 poule B
Affaire N°319 Dossier transmis par la commission des jeunes U18 D2 poule A
Affaire N°320 Dossier transmis par la commission des jeunes U15 D3 poule A
Affaire N°321 Dossier transmis par la commission des jeunes U15 D4 poule C
Affaire N°322 Dossier transmis par la commission des jeunes U15 D3 poule B
Affaire N°323 Dossier transmis par la commission des jeunes U13 D2 poule A
Affaire N°324 Dossier transmis par la commission des jeunes U13 D3 poule C

DECISIONS

FORFAIT SIMPLE

***N°202 rencontre n°23428439 du 04/06 /2022 féminines à 8 D1**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à POUILLY LES NONAINS pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (PSM FOOT) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°311 rencontre n°24355404 du 28/05/2022 féminines U15 D1**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à VILLERS AS pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ST CHAMOND FOOT) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°312 rencontre n°24405289 du 21/05/2022 U13 D1 poule H**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à FEURS FOREZ DONZY pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ASSE 2) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°313 rencontre n°24405767 du 21/05/2022 U13 D2 poule C**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à HAUT PILAT INTERFOOT pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (OC ONDAINE 2) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District

***N°314 rencontre n°23421665 du 28/05//2022 U18 D1**



Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à HAUT PILAT INTERFOOT pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (CELLIEU) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°315 rencontre n°24166141 du 28/05/2022 U18 D3 poule A**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à CELLIEU 2 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (CHATEAUNEUF 1) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District

***N°316 rencontre n°24166197 du 28/05 /2022 U18 D3 poule B**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à VILLARS 2 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (VEAUCHE 3) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°317 rencontre n°24166618 du 29/05/2022 U15 D4 poule A**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à ST CHAMOND FOOT 2 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (AVANT-GARDE 1) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District

***N°318 rencontre n°24166367 du 28/05/2022 U18 D4 poule B**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à ECOTAY MOINGT 2 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (FEURS FOREZ DONZY 2) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°319 rencontre n°23421797 du 28/05/2022 U18 D2 poule A**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à COTE CHAUDE pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ST PRIEST EN JAREZ) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District

***N°320 rencontre n°24166451 du 29/05/2022 U15 D3 poule A**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à ST PAUL EN JAREZ pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (MONTREYNAUD) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District

***N°321 rencontre n°24166729 du 29/05/2022 U15 D4 poule C**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à FEURS FOREZ DONZY pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ABC) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°322 rencontre n°24166507 du 29/05 /2022 U15 D3 poule B**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à A F PAYS DE COISE pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ST GALMIER CHAMBOEUF) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District

***N°323 rencontre n°24405739 du 21/05/2022 U13 D2 poule A**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à ST CHAMOND FOOT 3 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ST JOSEPH) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°324rencontre n°24405963 du 21/05 /2022 U13 D3 poule C**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à MONTREYNAUD pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (GRAND CROIX LORETTE 2) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District

AMENDE

Amende pour forfait simple : 50€

N°202 Match n°23428439 féminines à 8 D1 Journée 22

Amende pour forfait simple : 30€

N°311	Match n°24355404	féminines U15 D1	Journée 10
N°312	Match n°24405289	U13 D1 poule H	Journée 7
N°313	Match n°24405767	U13 D2 poule C	Journée 7
N°314	Match n°23421665	U18 D1	Journée 26
N°315	Match n°24166141	U18 D3 poule A	Journée 14
N°316	Match n°24166197	U18 D3 poule B	Journée 14
N°317	Match n°24166618	U15 D4 poule A	Journée 14
N°318	Match n°24166367	U18 D4 poule B	Journée 14
N°319	Match n°23421797	U18 D2 poule A	Journée 22
N°320	Match n°24166451	U15 D3 poule A	Journée 14
N°321	Match n°24166729	U15 D4 poule C	Journée 14
N°322	Match n°24166507	U15 D3 poule B	Journée 14
N°323	Match n°24405735	U13 D2 poule A	Journée 6
N°324	Match n°24405963	U13 D3 poule C	Journée 7

SAISON 2021 / 2022

REGLEMENT

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.79



DECISION

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel, devant la commission d'appel compétente dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36.4 des règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.

La Présidente de séance
Claudette JEANPIERRE

Le Secrétaire
Serafino SIDONI